

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1452

19 juin 2013

SOMMAIRE

Alice Holding S.A.-SPF	69688	Lux Business Management S.à r.l.	69653
Art of Insurance S.A.	69687	Luxembourg Capital Investment Advisory	69684
BRE/Management 6 S.A.	69690	MAYER	69680
B.V. Lux Trade S.A.	69692	PMS Partners S.A.	69650
Constellation Software Luxembourg	69666	Portlon S.à r.l.	69650
Cryo Gaz (Europe)	69689	Prima Financial S.A.	69650
DRE Court Holdings S.à r.l.	69668	Scandium Alternative Investments	69650
DT Buttek S.à r.l.	69654	Sensei International S.A.	69651
DT Buttek S.à r.l.	69654	Sensei International S.A.	69651
Duferco Participations Holding S.A.	69654	Sensei International S.A.	69651
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. ...	69654	Sensei International S.A.	69651
Espirito Santo Financial Group S.A.	69655	Silent Meteor S.à r.l.	69650
Eurosoft Consulting S.A.	69678	Silverfiz	69651
Faarwemeeschter S.à r.l.	69655	Société Civile Immobilière Andama	69685
Fides Inter-Consult S.A.	69655	Strateteq International S.A.	69686
Firmament Capital Investissement	69654	Tagus Re S.A.	69696
Free Flow (SPF) S.A.	69655	Tanin Export S.A.	69652
Free Flow (SPF) S.A.	69655	Teal Hams Hall S.à r.l.	69652
GHE Holding S.A.	69653	Teal Houghton Main S.à r.l.	69652
Icemix S.à r.l.	69679	Tenor S.A.	69652
Ikon S.A.	69684	Tenor S.A.	69652
Investec GLL Ireland	69656	U-insure-u.com S.à r.l.	69652
LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.	69681	Valbou S.A.	69651
Lecta S.A.	69653		
Line Finance S.A.	69653		

PMS Partners S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 34.112.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013054980/12.

(130067155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Portlon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.893.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTLON S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013054982/11.

(130067276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.929.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013054984/11.

(130067632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Silent Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013055038/11.

(130067629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Scandium Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055756/9.

(130067997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sensei International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055769/9.

(130067987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sensei International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055770/9.

(130067988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sensei International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055771/9.

(130067989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sensei International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055772/9.

(130067990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Silverfiz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 170.976.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055776/9.

(130068186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Valbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055854/9.

(130067970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

U-insure-u.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055843/9.

(130067959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Tenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.581.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055834/9.

(130068393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Tenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.581.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055833/9.

(130068392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Tanin Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055827/9.

(130068313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Teal Hams Hall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055811/9.

(130067722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Teal Houghton Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.104.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055812/9.

(130067724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.198.

Les statuts coordonnés au 25/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29/04/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013054835/12.

(130067224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Line Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 64.380.

En date du 18 avril 2013 et avec effet immédiat, Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société LINE FINANCE S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64 380.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054840/14.

(130067468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.709.

Le bilan rectificatif de la société au 31/12/2011 (en remplacement du bilan déposé le 12/04/2013 – Référence L130057709) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013054851/13.

(130067338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 avril 2013 au siège social.

Le conseil d'administration décide, après délibération, d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Manuela D'Amore, résidant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013055488/15.

(130068406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

DT Buttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4775 Pétange, 20, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 157.734.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2013.

Référence de publication: 2013055432/10.

(130068178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

DT Buttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4775 Pétange, 20, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 157.734.

—
Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2013.

Référence de publication: 2013055433/10.

(130068185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 49.308.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055434/10.

(130068340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 38.078.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

René Tasch.

Référence de publication: 2013055435/10.

(130068607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Firmament Capital Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.484.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 26 avril 2013 que la démission de la société Bronté Financière SC de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055470/14.

(130068517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2013 que M. Roger Hartmann, né le 16 juillet 1957 à Lausanne, Suisse, avec adresse professionnelle au 10 Paternoster Square, EC4M 7AL Londres, Royaume-Uni a été nommé, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de M. Robert Studer, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013055453/14.

(130068467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Free Flow (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.217.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013055462/10.

(130067877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Free Flow (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.217.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013055463/10.

(130067878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Faarwemeeschter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 66, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 154.279.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2013.

Référence de publication: 2013055464/10.

(130068266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Fides Inter-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt va remplacer le dépôt le 13/03/2013 n° L130042551.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055465/10.

(130067704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Investec GLL Ireland, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 176.880.

—
STATUTEN

In the year two thousand and thirteen,
on the nineteenth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Investec GLL SGO REF Holding Alpha", a private limited liability company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number R.C.S. B 136469,

here represented by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 18 April 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the Articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under Luxembourg law under the name "Investec GLL Ireland" (hereafter referred to as the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present Articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is to (directly or indirectly) acquire, finance, hold and exchange or sell securities of other entities (having legal personality or not) holding properties by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may provide financial debt instruments in any form whatsoever to the entities in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company, such as the loans and guarantees of securities in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.3 The Company may further use its funds for the acquisition development, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate.

3.4 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share or any other contribution made without the issuance of Shares is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with Article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with Chapter IV.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with Article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any two Managers as provided by Article 10 of the Articles, and pursuant to Article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with Articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

8.5 The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally held liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law. Without prejudice to the preceding paragraph, the limitation period for any action that may be brought by the Company against any Manager shall be one year, unless a decision has been taken by shareholders to discharge the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Management Board from liabilities in accordance with Article 13.9 before expiry of such one year limitation period, in which case the enforceability of claims against the Managers ceases upon the shareholders granting such discharge.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to Articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all transactions and other operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of the Sole Manager; (ii) in case more than one Manager has been appointed, by the joint signatures of any two Managers; or (iii), as the case may be, by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with the Articles.

11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any two Managers in case of plurality of managers may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any two Managers in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager and at the place indicated in the convening notice. Written notice (including via email) of any meeting of the Board is given to all Managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

12.2 No notice is required if all the members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived in writing (including via email or similar electronic transmission) by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board, or determined in a prior meeting as documented in the related Board minutes.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint by phone another Manager to represent him, which shall be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers shall choose from amongst its members a chairman (the "Chairman"). The Chairman shall preside at all meetings of the Board. In his absence or incapacity to act, the Managers present may appoint anyone of them to act as chairman for the purpose of the meeting (chairman pro tempore).

12.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of its members.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each so participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, or by similar means. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held. Written resolutions become valid on the date of the last signature by a Manager or, in case of partially or fully undated signatures, on the date of receipt of the last signed resolutions at the registered office of the Company.

12.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, phone or similar means provided in such latter event such vote is confirmed in writing. The minutes signed in accordance with the Articles and documenting the subject vote are considered to be such confirmation in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, the chairman pro tempore of the meeting, or at least two members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.10 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s), Constitution and Holding of meetings, - Votes.

13.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

13.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

13.3 Each share entitles to one (1) vote.

13.4 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.5 Written (including via e-mail) notice of any General Meeting is given to all shareholders at least five (5) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.6 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.7 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.8 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

13.9 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

14. Sole shareholder.

14.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders may be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 From the annual net profit of the Company, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

17.3 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.4 The Board of Managers or the Sole Manager may, within the limits set forth by the Law and the Articles, decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Severability. Should any of the provisions of these Articles be held to be invalid or unenforceable by a body of competent jurisdiction, such provision shall be replaced by a provision which construes or limits the provision held to be invalid or unenforceable to the extent necessary to eliminate such invalidity or unenforceability and which shall be as close as possible to the original intention of the provision held to be invalid or unenforceable. The other provisions of these Articles shall remain in full force and effect.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st of December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

"Investec GLL SGO REF Holding Alpha", prenamed; 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, as evidenced before the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, Investec GLL SGO REF Holding Alpha, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the general meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

- 1) The number of Managers is three (3).
- 2) The following are appointed as Managers of the Company for an unlimited duration:
 - Mr. Jörg Fuchs, born on 22 June 1971 in Illingen/Saar, having his professional address at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Werner Mürz, born on 2 February 1977 in Simbach am Inn, having his professional address at Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Germany;
 - "GLL Services Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law, having his registered address at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number R.C.S. B 165 993.
- 3) The Company shall have its registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the présent deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausenddreizehn,
am neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

die Gesellschaft „Investec GLL SGO REF Holding Alpha“ eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer R.C.S. B 136469, hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 18. April 2013.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie oben angezeigt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Firma, Sitz, Zweck, Dauer

1. Form - Firma. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht unter der Firma "Investec GLL Ireland" (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die dem auf eine solche Einheit anwendbaren Recht, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils aktuell gültigen Fassung (nachstehend das "Gesetz"), sowie dieser Satzung (nachstehend die "Satzung") unterliegt.

2. Sitz.

2.1 Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber (gemäß nachstehender Definition) gemäß dem für Satzungsänderungen geltenden Verfahren an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Jedoch ist der Alleingeschäftsführer (gemäß nachstehender Definition) oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Vorstand (gemäß nachstehender Definition) der Gesellschaft, berechtigt den Gesellschaftssitz innerhalb Luxemburg-Stadt zu verlegen.

2.4 Sofern außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur eintreten oder vorhersehbar sind, die die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz behindern, kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden; eine solche vorübergehende Maßnahme berührt die Nationalität der Gesellschaft nicht. Der Beschluss zur Verlegung des Gesellschaftssitzes in ein anderes Land wird vom Alleingeschäftsführer (gemäß nachstehender Definition) oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, vom Vorstand (gemäß nachstehender Definition) gefasst.

3. Zweck.

3.1 Zweck der Gesellschaft ist der (direkte oder indirekte) Erwerb, die Finanzierung, das Halten und der Austausch oder der Verkauf von Wertpapieren anderer Einheiten (mit oder ohne Rechtspersönlichkeit), die im Wege unter anderem der Zeichnung oder des Erwerbs von Wertpapieren und Rechten durch Beteiligungen, Einlagen, Übernahme, Unternehmenskäufe oder Kaufoption, Verhandlung oder auf andere Weise, halten um das Halten solcher Anteile zu verwalten, zu entwickeln und zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann den Einheiten, an denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die Teil derselben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft sind, Schuldtitel in jeglicher Form ausstellen, wie z.B. über die Bereitstellung von Krediten und die Gewährung von Bürgschaften von Wertpapieren in jeglicher Art und Form. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art und Form und privat Anleihen, Schuldverschreibungen oder ähnlichen Schuldurkunden leihen.

3.3 Ferner kann die Gesellschaft ihre Mittel für den Ankauf, die Entwicklung, den Verkauf, die Verwaltung und / oder die Verpachtung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie für sonstige Maßnahmen im Zusammenhang mit Immobilien nutzen.

3.4 Die Gesellschaft kann außerdem alle sonstigen kommerziellen, industriellen, finanziellen, auf Mobilien oder Immobilien bezogene Operationen durchführen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit ihrem Zweck stehen bzw. welche sie als nützlich für die Erfüllung und Entwicklung ihres Zwecks erachtet.

4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) (nachstehend einzeln als "Anteil" und gemeinsam als "Anteile" bezeichnet). Die Inhaber der Anteile werden gemeinsam als "Anteilhaber" bezeichnet.

5.2 Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag oder jede andere Zahlung, für die keine Anteile ausgegeben wurden, eingezahlt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht zur freien Verfügung der Anteilhaber. Der Betrag auf dem Agiokonto kann zur Auszahlung von Anteilen, welche die Gesellschaft von ihren Anteilhabern zurücknimmt, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, für Ausschüttungen an Anteilhaber oder zur Zuordnung von Kapital zur rechtlichen Reserve genutzt werden.

5.3 Jeder Anteil berechtigt zur Ausübung gleicher Rechte.

5.4 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Anteilinhaber, so sind die von dem einzigen Anteilinhaber gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Anteilinhaber, so können die von einem Anteilinhaber gehaltenen Anteile frei auf einen anderen Anteilinhaber übertragen werden.

7.3 Im Falle einer Übertragung an Nicht-Anteilnehmer, können die von einem Anteilinhaber gehaltenen Anteile in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragen werden.

7.4 Jede Übertragung von Anteilen muss notariell oder privatschriftlich beurkundet werden und ist gegenüber der Gesellschaft oder dritten Parteien erst dann bindend, wenn sie gemäß Artikel 190 des Gesetzes der Gesellschaft mitgeteilt oder von der Gesellschaft angenommen worden ist.

Kapitel III. - Geschäftsführung

8. Geschäftsführung.

8.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen Geschäftsführer (der "Alleingeschäftsführer") oder mehrere Geschäftsführer geführt. Sind mehrere Geschäftsführer ernannt worden, so bilden sie einen Vorstand (der "Vorstand", jedes Mitglied einzeln, ein "Geschäftsführer"). Der Alleingeschäftsführer beziehungsweise die Mitglieder des Vorstands müssen nicht Anteilinhaber sein.

8.2 Der Alleingeschäftsführer oder die Mitglieder des Vorstands können jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung der Anteilnehmer gemäß Kapitel IV abberufen werden.

8.3 Entscheidungen im Zusammenhang mit der Geschäftsführung der Gesellschaft werden durch den Alleingeschäftsführer beziehungsweise durch den Vorstand gemäß Artikel 12 getroffen.

8.4 Der Alleingeschäftsführer beziehungsweise, im Falle der Mehrzahl der Geschäftsführer, zwei Geschäftsführer, können die Gesellschaft gegenüber Dritten gemäß Artikel 10 der Satzung und Artikel 191 bis Absatz 5 des Gesetzes vertreten; Urkunden, Verträge oder andere Dokumente, die gemäß Artikel 8 und 10 dieser Satzung ausgefertigt wurde, sind gegenüber Dritten wirksam und bindend. Die Ausübung der Vertretungsmacht durch zwei Geschäftsführer erfordert nicht die vorherige Zustimmung des Vorstands.

8.5 Die Geschäftsführer können nicht wegen ihres Mandats für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, persönlich haftbar gemacht werden, vorausgesetzt diese Verpflichtungen stehen mit der Satzung und dem Gesetz in Einklang.

Unbeschadet des vorangehenden Absatzes beträgt die Verjährungsfrist für jeden Rechtsstreit, der von der Gesellschaft gegen einen Geschäftsführer geführt werden kann, ein Jahr, sofern nicht eine Entscheidung der Anteilnehmer zur Entlastung des Alleingeschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Vorstandes, von Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit Artikel 13.9 vor Ablauf dieser einjährigen Verjährungsfrist getroffen wurde; hierdurch endet die Durchsetzbarkeit von Ansprüchen gegen die Geschäftsführer in Bezug auf die Anteilnehmer, die eine solche Entlastung erteilt haben.

9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers und des Vorstandes.

9.1 Im Umgang mit Dritten, wird der Alleingeschäftsführer und, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Vorstand, unbeschadet der Artikel 8 und 10 der vorliegenden Satzung, alle Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft unter allen Umständen zu handeln und alle Rechtsgeschäfte und sonstigen Handlungen im Einklang mit den Zielen der Gesellschaft auszuführen und zu genehmigen.

9.2 Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die Satzung der Hauptversammlung der Anteilnehmer vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Alleingeschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, des Vorstandes.

10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft unter allen Umständen (i) durch die alleinige Unterschrift des Alleingeschäftsführers; (ii) im Falle, dass mehr als ein Geschäftsführer ernannt wurden, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern; oder (iii), ggf., durch die gemeinsame(n) oder einzelne(n) Unterschrift(en) einer oder mehrerer Person(en), der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis wirksam in Übereinstimmung mit der Satzung übertragen wurde.

11. Delegation und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Vorstandes.

11.1 Der Alleingeschäftsführer beziehungsweise zwei Geschäftsführer im Falle der Mehrzahl der Geschäftsführer können im Rahmen seiner beziehungsweise ihrer Befugnis bestimmte Aufgaben an einzelne Vertreter delegieren.

11.2 Der Alleingeschäftsführer oder zwei Geschäftsführer im Falle der Mehrzahl der Geschäftsführer, bestimmen die Aufgaben und gegebenenfalls die Vergütung des Vertreters, sowie die Dauer der Vertretungsmacht und weitere Bedingungen der Ausübung der Vertretungsmacht.

12. Sitzung des Vorstandes.

12.1 Im Falle eines Vorstandes werden die Sitzungen des Vorstandes von jedem Geschäftsführer und an dem in der Einberufungsbekanntmachung angegebenen Ort einberufen. Allen Geschäftsführern wird jede Vorstandssitzung mindes-

tens achtundvierzig (48) Stunden im Voraus schriftlich (einschließlich per E-Mail) mitgeteilt, außer in Notfällen, deren Art und Umstände in der Einberufungsbekanntmachung dargelegt sind.

12.2 Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Vorstandes anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, volle Kenntnis der Tagesordnung der Sitzung zu haben. Auf die Bekanntmachung einer Sitzung kann auch schriftlich (auch per E-Mail oder einer ähnlichen elektronischen Übermittlung) von einem Geschäftsführer, entweder vor oder nach einer Sitzung verzichtet werden. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich für Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die in einem zuvor vom Vorstand angenommenen Sitzungsplan angegeben wurden, oder in einer früheren Sitzung festgelegt wurden wie in dem entsprechenden Protokoll festgehalten.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann bei jeder Sitzung des Vorstands durch die Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm, Telefax, Email oder Brief erfolgen kann, eines anderen Geschäftsführers als seines Vertreters, handeln. Ein Geschäftsführer kann auch einen anderen Geschäftsführer per Telefon zu seinem Vertreter ernennen, wobei dies zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich zu bestätigen ist.

12.4 Der Vorstand wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende"). Der Vorsitzende führt bei allen Sitzungen des Vorstandes den Vorsitz. In seiner Abwesenheit oder Handlungsunfähigkeit können die anwesenden Geschäftsführer jeden von ihnen dazu ernennen, als Vorsitzender für den Zweck der betreffenden Sitzung ("Vorsitzender pro tempore") zu handeln.

12.5 Der Vorstand ist nur dann beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit seiner Mitglieder angenommen.

12.6 Der Einsatz von Videokonferenzanlagen und Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder so teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen.

12.7 Beschlüsse können wirksam schriftlich gefasst werden, wenn sie von allen Geschäftsführern angenommen und unterzeichnet werden. Eine solche Annahme kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind, erfolgen. Solche Dokumente können durch Telefax, Email oder ähnliche Mittel übermittelt werden. Schriftliche Beschlüsse werden an dem Tag der letzten Unterschrift eines Geschäftsführers oder, im Falle von teilweise oder vollständig undatierten Unterschriften, am Tag des Eingangs der letzten Unterschrift am Geschäftssitz der Gesellschaft gültig.

12.8 Stimmen können auch per Telefax, Email, Telefon oder ähnlichen Mitteln abgegeben werden, sofern sie im Nachhinein schriftlich bestätigt werden. Das in Übereinstimmung mit der Satzung unterzeichnete Protokoll, das die Abstimmung dokumentiert, wird als Bestätigung in schriftlicher Form angesehen.

12.9 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von dem Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, von dem Vorsitzenden pro tempore der Sitzung, oder von zumindest zweien der bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet. Auszüge aus dem Protokoll dürfen von einem Geschäftsführer oder von einer Person, die durch einen Geschäftsführer oder eine Vorstandssitzung ernannt wurde, beglaubigt werden.

12.10 Im Falle eines Alleingeschäftsführers werden die Beschlüsse dieses Alleingeschäftsführers schriftlich festgehalten.

Kapitel IV. - Hauptversammlung der Anteilhaber

13. Befugnisse der Hauptversammlung der Anteilhaber, Aufbau und Abhalten von Versammlungen, Stimmen.

13.1 Die Beschlüsse der Anteilhaber werden in einer Hauptversammlung der Anteilhaber (die "Hauptversammlung") oder durch Umlaufbeschlüsse (die "Umlaufbeschlüsse der Anteilhaber") verabschiedet.

13.2 Wenn Beschlüsse im Wege des Umlaufverfahrens angenommen werden, wird der Text der Beschlüsse in Übereinstimmung mit der Satzung an alle Anteilhaber gesendet. Umlaufbeschlüsse, die von allen Anteilhaber unterzeichnet wurden entfalten die gleiche Wirksamkeit und Bindung wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung getroffene Beschlüsse und tragen das Datum der letzten Unterschrift.

13.3 Jeder Anteil berechtigt zu einer (1) Stimme.

13.4 Die Anteilhaber werden zu Hauptversammlungen einberufen oder auf Initiative eines Geschäftsführers oder auf Initiative von Anteilhabern, welche mehr als die Hälfte des Grundkapitals repräsentieren, schriftlich konsultiert.

13.5 Schriftliche (inklusive via E-Mail) Mitteilung über jede Hauptversammlung ist an alle Anteilhaber mindestens fünf (5) Tage vor dem Termin der Sitzung erforderlich, außer in Notfällen, deren Art und Umstände, in der Bekanntmachung darzulegen sind.

13.6 Hauptversammlungen werden an dem Ort und zu der Zeit abgehalten, die in den Bekanntmachungen festgelegt sind.

13.7 Wenn alle Anteilhaber anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen und sich über die Tagesordnung der Versammlung informiert erachten, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

13.8 Ein Anteilhaber kann einer anderen Person, die Anteilhaber sein kann aber nicht sein muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um sich bei einer Hauptversammlung vertreten zu lassen.

13.9 Unabhängig von der Zahl der Anteilhaber muss jedem Anteilhaber die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zur Genehmigung vorgelegt werden; die Anteilhaber stimmen darüber ab, ob der Alleingeschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl an Geschäftsführern, der Vorstand, entlastet wird.

14. Alleiniger Anteilhaber.

14.1 Ist die Zahl der Anteilhaber auf einen (1) reduziert, übt der alleinige Anteilhaber sämtliche Befugnisse aus, die durch das Gesetz an die Hauptversammlung übertragen wurden.

14.2 Jede Bezugnahme in der Satzung auf die Anteilhaber und die Hauptversammlung oder die Umlaufbeschlüsse wird als eine Bezugnahme auf einen solchen alleinigen Anteilhaber oder ggf. dessen Beschlüsse gelesen.

14.3 Die Beschlüsse des alleinigen Anteilhabers werden protokolliert oder schriftlich abgefasst.

15. Mehrheiten.

15.1 Mehrheitsbeschlüsse sind nur dann rechtsgültig getroffen, sofern sie von Anteilhabern gebilligt werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals innehaben. Wenn diese Zahl nicht bei der ersten Versammlung oder der ersten schriftlichen Beratung erreicht wird, können die Anteilhaber ein zweites Mal mittels Einschreibens einberufen oder konsultiert werden; Beschlüsse werden in diesem Fall mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen und unabhängig von der Quote des Kapitals, das die zustimmenden Anteilhaber gemeinsam innehaben.

15.2 Die Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Anteilhaber, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals innehaben, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes beschlossen werden.

15.3 Eine Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft und die Erhöhung der Beiträge der Anteilhaber kann nur einstimmig gemäß den Bestimmungen des Gesetzes beschlossen werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

16. Geschäftsjahr.

16.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

16.2 Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, im Fall der Mehrzahl von Geschäftsführern, der Vorstand den Jahresabschluss sowie eine Bestandsliste, die den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufzeigt.

16.3 Jeder Anteilhaber kann die obengenannte Bestandsliste und den Jahresabschluss am Geschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

17. Gewinnverteilung.

17.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

17.2 Die Anteilhaber bestimmen über die Verwendung des jährlichen Nettogewinns. Sie können diesen zur Dividendenausschüttung verwenden, auf ein Rücklagenkonto übertragen oder als Gewinn vortragen.

17.3 Die Entscheidung, Dividenden auszuschütten und die Bestimmung der Höhe einer solchen Ausschüttung werden von der Hauptversammlung der Anteilhaber getroffen.

17.4 Der Alleingeschäftsführer oder der Vorstand kann unter Einhaltung der Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung beschließen, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem Alleingeschäftsführer oder dem Vorstand erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

Kapitel VI. - Liquidation

18. Gründe für die Auflösung. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder die Insolvenz des alleinigen Anteilhabers oder eines der Anteilhaber.

19. Liquidation.

19.1 Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Versammlung der Anteilhaber, welcher von mindestens einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals gefasst wird, aufgelöst werden.

19.2 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Anteilhaber ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Anteilhaber oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Anteilhaber festgelegt werden.

19.3 Ein einzelner Anteilhaber kann die Auflösung der Gesellschaft bestimmen und die Liquidation einleiten, sofern er persönlich all seine Vermögenswerte und Verbindlichkeiten, die der Gesellschaft bekannt oder unbekannt sind, bezahlt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

20. Anwendbares Recht. Auf alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz Anwendung.

21. Salvatorische Klausel. Sollte eine der Bestimmungen dieser Satzung von einer zuständigen gerichtlichen Stelle für unwirksam oder nicht durchsetzbar erklärt werden, so wird diese Bestimmung durch eine andere Bestimmung ersetzt, die die für ungültig oder nicht durchsetzbar gehaltene Bestimmung dahingehend auslegt und begrenzt, dass eine solche Ungültigkeit oder ein Mangel der Durchsetzbarkeit beseitigt wird und die so weit wie möglich der ursprünglichen Absicht der für ungültig oder nicht durchsetzbar gehaltenen Bestimmung entspricht. Die anderen Bestimmungen dieser Satzung bleiben in vollem Umfang in Kraft.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Zahlung

Das Kapital wurde wie folgt gezeichnet:

Anteile:

"Investec GLL SGO REF Holding Alpha", vorgeannt;	12.500 Anteile
Gesamt:	12.500 Anteile

Diese Anteile wurden voll und in bar einbezahlt, sodass der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) entsprechend einem Anteilkapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) nunmehr der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie vor dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa neunhundert Euro geschätzt.

Hauptversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft, fasst Investec GLL SGO REF Holding Alpha, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals repräsentiert und die Befugnisse der Versammlung der Anteilhaber ausübt, folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt.

2) Zu Geschäftsführern werden folgende Personen, für einen unbegrenzten Zeitraum ernannt:

- Herr Jörg Fuchs, geboren am 22. Juni 1971 in Illingen/Saar, mit Geschäftsanschrift 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Werner Mürz, geboren am 2. Februar 1977 in Simbach am Inn, mit Geschäftsanschrift Lindwurmstraße 76, D-80337 München, Deutschland;

- „GLL Services Luxembourg S.à r.l.“, eine Société à responsabilité limitée unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S. B 165 993.

3) Zum Gesellschaftssitz wird 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg bestimmt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei in englischer Sprache verfasst wurde und ihr eine deutsche Version beigelegt ist. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei soll bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde in Luxemburg am eingangs des vorliegenden Dokuments angegebenen Datum aufgesetzt wurde.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden gegenüber dem erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. April 2013. Relation: EAC/2013/5382. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013055530/542.

(130067735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.347.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 February 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty thousand US dollars (USD 280,000.-) so as to raise it from its present amount of two million sixty-seven thousand six hundred US dollars (USD 2,067,600.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and two million fourty-eight thousand six hundred (2,048,600) MRPS up to an amount of two million three hundred forty-seven thousand six hundred US dollars (USD 2,347,600.-) by the issue of two hundred eighty thousand (280,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for two hundred eighty thousand (280,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a claim held by Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch against Jonas Fitness Inc., a company incorporated under the laws of State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle 19801, Delaware, USA, registered with the State of Delaware under number 5285042, having an aggregate value of an amount of twenty-eight million US dollars (USD 28,000,000.-) (the "Contribution").

The total amount of the Contribution of twenty-eight million US dollars (USD 28,000,000) will be allocated as follows:

- two hundred eighty thousand US dollars (USD 280,000) to the share capital account of the Company;
- twenty-seven million six hundred ninety-two thousand US dollars (USD 27,692,000) to the MRPS premium account of the Company; and
- twenty-eight thousand US dollars (USD 28,000) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at two million three hundred forty-seven thousand six hundred US dollars (USD 2,347,600.-), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and two million three hundred twenty-eight thousand six hundred (2,328,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg.

Ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150.631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend „die Einzelgesellschafterin“) der Constellation Software (Luxemburg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412F, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die „Gesellschaft“), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 15. Februar 2013 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch den unterzeichnenden Notar und durch die/den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zweihundertachtzigtausend US Dollar (USD 280.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit zwei Millionen siebenundsechzigtausend sechshundert US Dollar (USD 2.067.600,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und zwei Millionen achtundvierzigtausend sechshundert (2.048.600) MRPS auf zwei Millionen dreihundertsiebenundvierzigtausend sechshundert US Dollar (USD 2,347,600,-) durch die Ausgabe von zweihundertachtzigtausend (280.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, zweihundertachtzigtausend (280.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Sacheinlage bestehend aus einer Forderung der Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg gegen Jonas Fitness Inc. eine Gesellschaft gegründet unter dem Racht des Staates Delaware, mit Geschäftsadresse in 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle 19801, Delaware, USA, eingetragen im State of Delaware unter der Nummer 5285042 in einem Gesamtwert in Höhe von achtundzwanzig Millionen US Dollar (USD 28.000.000,-) (die „Einlage“).

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von achtundzwanzig Millionen US Dollar (USD 28.000.000,-) wird wie folgt geteilt:

- (i) zweihundertachtzig tausend US Dollar (USD 280.000,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) siebenundzwanzig Millionen sechshundertzweiundneunzigtausend US Dollar (USD 27,692,000,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und

(iii) achtundzwanzigtausend US Dollar (USD 28.000,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.
Das Bestehen und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichnenden Notar jeweils dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen dreihundertsiebenundvierzigtausend sechshundert US Dollar (USD 2.347.600,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und zwei Millionen dreihundertachtundzwanzigtausend sechshundert (2.328.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen.“

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 7.000,-.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15412. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. April 2013.

Référence de publication: 2013054568/142.

(130067600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

DRE Court Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.874.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of April.

Before Us Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Distressed Real Estate Holdings (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in registration process with the Luxembourg trade and companies register, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "DRE Court Holdings S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares

may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the twelve thousand, five hundred (12,500) shares have been subscribed by Distressed Real Estate Holdings (Lux) S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash so that the amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

* Ms. Mary T. Liftin, born on October 31st, 1968, in Pennsylvania, the United States of America, having her professional address at 825 Third Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, the United States of America; and

* Mr. Kenneth J. Burns, born on April 5th, 1963, in New York, the United States of America, having his professional address at 825 Third Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, the United States of America.

- *Category B Managers:*

* Mr. Luc Sunnen, born on December 22nd, 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

* Mr. Christophe Fender, born on July 10th, 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Distressed Real Estate Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «DRE Court Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille, cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé

de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés conformément aux provisions établies par l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Distressed Real Estate Holdings (Lux) S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille, cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérant à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* Mlle Mary T. Liftin, née le 31 octobre 1968, en Pennsylvanie, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 825 Third Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, les Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Kenneth J. Burns, né le 5 avril 1963, à New York, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 825 Third Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, les Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2013. Relation: ECH/2013/764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055430/506.

(130067840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Eurosoft Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 126.094.

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROSOFT CONSULTING S.A.» (la «Société»), avec siège social au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126094, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 juin 2007 numéro 1080. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2, Rue d'Arlon, L-8399 Windhof à l'adresse suivante: 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ekaterina DUBLET, Myriam DERAIDEUX, Romain ZIMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 avril 2013. Relation GRE/2013/1594. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053336/53.

(130065450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Icemix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 139.163.

L'an deux mil treize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée ICEMIX S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4831 Rodange, 400 route de Longwy, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.163,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1.582 du 27 juin 2008, page 75.910.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «Iceberg des 4 as» avec siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C Porte de France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.997, représentée par son gérant Monsieur Frederik Van Isacker, administrateur de sociétés, demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C Porte de France,

lui-même représenté par Monsieur Grégory LAMALLE, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui

La partie comparante détient l'ensemble des 500 parts sociales de 125,- € chacune dans le capital social de la société s'élevant à 12.500,- €.

L'associée unique préqualifié a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C Porte de France.

Deuxième résolution

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 4, premier alinéa des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300,- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: G. LAMALLE, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5342. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053402/52.

(130065318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

MAYER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.043.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars;

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Maître Juliette MAYER, avocat à la Cour, née le 19 janvier 1969 à Bischwiller (France), demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1740 Luxembourg, agissant en sa qualité d'associée unique (ci-après désignée l'«Associée Unique») de Etude MAYER, société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 49, boulevard Prince Henri, L-1740 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171043, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, prénommé, en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2345 du 20 septembre 2012 (ci-après désignée la «Société»).

La partie comparante, en sa qualité d'Associée Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 1^{er} des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination sociale.**

La dénomination sociale de la société est «MAYER» (la «Société»).

La Société pourra choisir toute enseigne, design, logo dans le cadre de sa communication avec les tiers et des stratégies de communication mises en place par son conseil de gérance ou son gérant unique. Toutefois, l'enseigne choisie devra toujours comporter le nom «MAYER». L'enseigne choisie pourra ainsi, à titre d'exemples, être déclinée en «MAYER, Avocats à la Cour», «Etude MAYER» ou «MAYER LAW FIRM» sans que cette liste ne soit exhaustive.»

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le texte actuel des articles 4.2 et 4.3 des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **4.2.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

En cas de décès de l'associé unique de la Société ou de l'un des associés de la Société, ses ayants-droits pourront décider soit (i) de reprendre et de poursuivre les activités exercées par la Société si les ayants-droits souhaitant conserver les parts émises par la Société et reprendre les activités exercées par la Société répondent aux exigences de l'exercice de la profession d'avocat telles que posées par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat soit (ii) de céder les parts détenues dans la Société à un ou plusieurs cessionnaires remplissant les conditions d'exercice de la profession d'avocat conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.

4.3. Si l'Associé unique ou l'un des associés de la Société perd la qualité d'avocat, ses ayants-droits pourront décider soit (i) de reprendre et de poursuivre les activités exercées par la Société si les ayants-droit souhaitant conserver les parts émises par la Société et reprendre les activités exercées par la Société répondent aux exigences de l'exercice de la profession d'avocat telles que posées par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat soit (ii) de céder les parts détenues dans le capital de la Société à un ou plusieurs cessionnaires remplissant les conditions d'exercice de la profession d'avocat conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat.»

69681

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à environ EUR 900,- (neuf cents euros).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. MAYER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013 LAC/2013/14910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053314/58.

(130065716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

LBC II Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.605.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004, as amended, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 172.605, which has been incorporated pursuant to a deed dated 5 November 2012 of the undersigned Notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2968 of 7 December 2012, and which bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned Notary on 18 February 2013, in process of publication Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and elects as scrutineer Sara Lecomte employee, professionally residing in Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 112,500.- (one hundred and twelve thousand five hundred Euros) by creating and issuing 100,000.- (one hundred thousand) new shares of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), each having the same rights and obligations as the existing Shares, to be subscribed and fully paid up by contribution in kind, consisting in the conversion of (i) a shareholder advance from LBREP II Europe S.à r.l., SICAR to the Company in the amount of EUR 78,500.- (seventy-eight thousand five hundred Euros) and (ii) a shareholder advance from CAST-Partners S.a r.l. to the Company in the amount of EUR 21,500.- (twenty-one thousand five hundred Euros);

2. Decision to subsequently amend Article 6 Paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 112,500.- (one hundred and twelve thousand five hundred Euros) by the creation and issue of 100,000 new ordinary shares of the Company, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Share Capital Increase").

The Share Capital Increase is completed by conversion of (i) a receivable held by LBREP II Europe S.a r.l. SICAR, prenamed, from the Company in the total amount of EUR 78,500.- (seventy-eight thousand five hundred Euros) and (ii) a receivable held by CAST-Partners S.a r.l. from the Company in the total amount of EUR 21,500.- (twenty-one thousand five hundred Euros), corresponding to the aggregate amount of all the new ordinary shares to be issued by the Company to its shareholders.

The general meeting of shareholders then acknowledges the declaration of the Company's managers dated 12 April 2013, who confirm the existence of the contribution and its valuation. This confirmation has been registered and signed in a declaration dated 12 April 2013.

Subscription - Payment

LBREP II Europe S.a r.l., SICAR, prenamed, declares to subscribe for 78,500 New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for an aggregate amount of EUR 78,500 (seventy-eight thousand five hundred Euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 78,500 (seventy-eight thousand five hundred Euros), consisting in the conversion in the same amount of a receivable held by it from the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

CAST-Partners S.a r.l., prenamed, declares to subscribe for 21,500 ordinary New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for an aggregate amount of EUR 21,500.- (twenty-one thousand five hundred Euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 21,500.- (twenty-one thousand five hundred Euros), consisting in the conversion in the same amount of a receivable held by it from the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 6 Paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall read as follows as from the date hereof:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at EUR 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred Euros) represented by 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «LBC II Goodwater Holdings S.à r.l.», société à responsabilité limitée ayant le statut de société de titrisation en vertu de la loi luxembourgeoise sur la titrisation en date du 22 mars 2004 telle qu'amendée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.605, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2968 du 7 décembre 2012 et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, résidant au Luxembourg.

La présidente nomme en tant que secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Sara Lecomte, employée, résidant à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant tout le capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Tous les associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes obligations et formalités de convocations. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Decision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) pour le faire passer d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à un montant de EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant chacune les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes, devant être souscrites à entièrement libérées par apport en nature consistant en la conversion de (i) une avance actionnaire faite par LBREP II Europe S.à r.l., SICAR à la Société d'un montant de EUR 78.500,- (soixante dix-huit mille cinq cents Euros) et (ii) une avance actionnaire faite par CAST Partners S.à r.l. à la Société d'un montant de EUR 21.500,- (vingt-et-un mille cinq cents Euros);

2. Decision de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 100.000 nouvelles parts sociales de la Société, ayant toutes une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (l'"Augmentation de Capital").

L'Augmentation de Capital est effectuée par la conversion de (i) une créance détenue par LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, prénommée, sur la Société d'un montant total de EUR 78.500,- (soixante-dix-huit mille cinq cents Euros), et de (ii) une créance détenue par CAST-Partners S.à r.l., prénommée, sur la Société d'un montant total de EUR 21.500,- (vingt-et-un mille cinq cents Euros), correspondant au montant total des nouvelles actions qui seront émises par la Société à ses associés.

L'assemblée générale des associés reconnaît ensuite la déclaration des gérants de la Société datée du 12 avril 2013, qui confirme l'existence de l'apport et son évaluation. Cette confirmation a été minutée et signée dans une déclaration du 12 avril 2013.

Souscription - Payement

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, prénommée, déclare souscrire à 78.500,- (soixante dix-huit mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales et les payer entièrement à leur valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de EUR 78.500,- (soixante dix-huit mille cinq cents Euros), par apport en nature d'un montant de EUR 78.500,- (soixante dix-huit mille cinq cents Euros), consistant en la conversion d'un même montant d'une créance détenue par elle sur la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible.

CAST-Partners S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à 21.500 (vingt-et-un mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales et les payer entièrement à leur valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de EUR 21.500,- (vingt-et-un mille cinq cents Euros), par apport en nature d'un montant de EUR 21.500,- (vingt-et-un mille cinq cents Euros), consistant en la conversion d'un même montant d'une créance détenue par elle sur la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500,-) divisé en cent douze mille cinq cents (112.500) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17720. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013053456/160.

(130065766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

**Luxembourg Capital Investment Advisory, Société Anonyme,
(anc. Ikon S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 152.175.

L'an deux mille treize, le vingt mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "IKON S.A.", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152175, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 7 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale en "LUXEMBOURG Capital INVESTMENT ADVISORY" et modification sub-séquent de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "LUXEMBOURG Capital INVESTMENT ADVISORY" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version française:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUXEMBOURG Capital INVESTMENT ADVISORY", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts")."

version allemande:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "LUXEMBOURG Capital INVESTMENT ADVISORY" (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013053411/64.

(130065312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Société Civile Immobilière Andama, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg E 890.

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean HOFFMANN, demeurant à 3, bei der Kiirch, L-7670 Reuland, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 4 avril 2013.

2) Monsieur Marc HOFFMANN, demeurant à 3, bei der Kiirch, L-7670 Reuland, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 16 janvier 2013

3) Madame Danielle HOFFMANN, demeurant à 78, rue Tony Dutreux L-1429 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 4 avril 2013

4) Madame Anne HOFFMANN, demeurant à 3, bei der Kiirch, L-7670 Reuland, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 3 avril 2013.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la "SOCIETE IMMOBILIERE CIVILE ANDAMA" R.C.S. Luxembourg N° E890 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 655 du 23 décembre 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 211 du 27 février 2003.

- La durée de la société est modifiée de sorte que la société aura dès à présent une durée indéterminée. En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés et prendre des engagements qui excèdent son terme".

- L'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2013. LAC/2013/17279. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053619/50.

(130065577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Strateteq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 44.030.

L'an deux mille treize, le quinzisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STRATETEIQ INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-8360 Goetzingen, 4, Chemin privé, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.030, constituée sous la dénomination de YPSILONE INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 21 août 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 1^{er} février 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1049 du 19 mai 2011 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée privée, demeurant à B-4141 Sprimont, 67, rue des Fawes.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée privée, demeurant à B-4141 Sprimont, 67, rue des Fawes.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de l'adresse actuelle de L-8360 Goetzingen, 4, Chemin privé à l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8360 Goetzingen, 4, Chemin privé à l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. MOUTSCHEN, C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2013. Relation: DIE/2013/4885. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053624/60.

(130065341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Art of Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.934.

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Art of Insurance S.A." (numéro d'identité 2009 22 26 019), avec siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 149.934, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 52 du 8 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2013, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances».

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances».

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2013. Relation: CAP/2013/1314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 avril 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013053753/51.

(130065322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Alice Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.653.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Monsieur René Lucien CUSSON, pensionné, né à Paris (France), le 1^{er} juin 1926, demeurant à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société ALICE HOLDING S.A. - SPF, une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, Rue du Fort Wallis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B57653, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 181 du 11 avril 1997, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1081 du 23 mai 2011.

2. Que le capital social de la société anonyme ALICE HOLDING S.A. - SPF s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69-), représenté par vingt (20) actions sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le comparant prénommé est l'unique propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société ALICE HOLDING S.A. - SPF.

4. Que par la présente, le comparant prénommé prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le comparant prénommé, en sa qualité de liquidateur de la société ALICE HOLDING S.A. - SPF, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le comparant prénommé requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-), sont à la charge de la société.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: René Lucien CUSSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053799/48.

(130065997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Cryo Gaz (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.074.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«EURO AD & PS» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25A, boulevard Royal L-2449, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n°844 le 20 avril 2009, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 145.550, propriétaire des quatre cents (400) parts sociales (ci-après «l'Associée Unique»),

Ici représentée par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «CRYO GAZ (Europe) S.à r.l.», ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n°453 le 21 février 2012, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 166.074.

Le capital social de la société est de quarante mille euros (40.000,-EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR), entièrement libérées.

L'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de la dissoudre et liquider avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, agissant comme ci-avant, au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Le comparant, agissant comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des parts sociales de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/04/2013. Relation: LAC/2013/15202. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013053951/53.

(130066978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

BRE/Management 6 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.777.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting of the société anonyme BRE/Management S.A. 6 (the "Company") having its registered office in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 21st October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 3194 on 28th December 2011. The articles of incorporation of the Company have never been amended (the "Articles").

The meeting was presided by Mr. Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Joe Zeiter, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

II. This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Amendment of the first paragraph of article 9 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected."

2. Renewal of the mandates of each of Mrs Diana Hoffmann, Mr Jean-Francois Bossy, Mr Robert W. Simon and Mr Dennis J. McDonagh, as directors of the Company, for a period of six (6) years from the date hereabove mentioned.

After deliberation the sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend the 1st paragraph of article 9 of the Articles so as to read as set forth in the agenda above.

Second resolution

The general meeting resolved to renew the mandates of each of:

- Mrs Diana Hoffmann, born on 18th March 1971 in Guben, Germany and having her professional address at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Jean-Francois Bossy, born on 10th May 1975 in Rocourt, Belgium and having his professional address at 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Robert W. Simon, born on 20th February 1929 and having his professional address at 2-4, rue Eugene Ruppert L-2453 Luxembourg; and

- Mr Dennis J. McDonagh, born on 10th April 1956 and having his professional address at Park Avenue 345 New York 10154 United States,

as directors of the Company, for a period of six (6) years from the date hereabove mentioned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRE/Management 6 S.A. (la «Société») avec siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 3194 du 28 décembre 2011. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joe Zeaiter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par chacun d'entre eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

II. Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de ladite liste de présence que l'entière du capital social était représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

Agenda

1. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 9 des Statuts pour prendre la teneur suivante:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus."

2. Renouvellement du mandat de Mme Diana Hoffmann, M. Jean-François Bossy, M. Robert W. Simon et M. Dennis J. McDonagh, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Après délibération l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 9 des Statuts pour prendre la teneur telle que décrite à l'agenda ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Madame Diana Hoffmann, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Jean-François Bossy, né le 10 mai 1975 à Rocourt, Belgique et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Robert W. Simon, né le 20 février 1929 à Wiesbaden, Allemagne et ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; et
- Monsieur Dennis J. McDonagh, né le 10 avril 1956 à New York, Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle Park Avenue 345 New York 10154 Etats-Unis,

en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à la date susmentionnée et pour une période de six (6) ans.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, J. ZEAITER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18264. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013053884/107.

(130066451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

B.V. Lux Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8288 Kehlen, 1A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 176.803.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard Vael, né le 27 mai 1963 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), demeurant au 1A, rue des Jardins, L-8288 Kehlen,
agissant en son nom personnel.
- 2) Monsieur Yuxselener Ferit, né le 16 mai 1979, à Charleroi (Belgique), demeurant rue de Gilly, 22 1/A, B-6200 Châtelaineau,
agissant en son nom personnel.
- 3) Monsieur Imad Azaroui, né le 25 septembre 1987 à Charleroi (Belgique), demeurant au 7/0001, rue Trou à la vigne, B-6220 Fleurus,
agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «B.V. Lux Trade S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Kehlen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou de tiers:

- La négoce et le commerce de tous véhicules automobiles;
- L'achat, la vente, la location et le commerce de véhicules automobiles, motocycles, utilitaires et engins de chantier;

- Les prestations de services, l'assistance administrative, l'aide à la gestion quotidienne et des ressources humaines, le management de sociétés et la mise en relation de clientèle;

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration, et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social de la société.

- La Société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation;

- Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

- Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 45.000.- (quarante-cinq mille Euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont obligatoirement la signature de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et libération

Les comparants agissant en leurs dites qualités ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
- Monsieur Bernard Vael, prénommé,	15.000	15.000	1.500
- Monsieur Yukselener Ferit, prénommé,	15.000	15.000	1.500
- Monsieur Imad Azaroui, prénommé,	15.000	15.000	1.500
TOTAL:	45.000	45.000	4.500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante-cinq mille Euros (45.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Bernard Vael, né le 27 mai 1963 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), demeurant au 1A, rue des Jardins, L-8288 Kehlen;
 - b) Monsieur Yukselener Ferit, né le 16 mai 1979, à Charleroi (Belgique), demeurant rue de Gilly, 22 1/A, B-6200 Châtelineau;
 - c) Monsieur Imad Azaroui, né le 25 septembre 1987 à Charleroi (Belgique), demeurant au 7/0001, rue Trou à la vigne, B-6220 Fleurus;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
"FISCONSULT S.A.", ayant son siège social au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-8288 Kehlen, 1A, rue des Jardins.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: VAEL, FERIT, AZAROUI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/04/2013. Relation: EAC/2013/5409. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053201/231.

(130065513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Lisbon le 17 avril 2013

Dorénavant les Administrateurs de la société seront les suivant:

- Monsieur Carlos Manuel Costa Pina,
- Monseieur António José de Azevedo Mendes Pinheiro,
- Monsieur Rufino Guilherme de Castro Gonçalves Ribeiro,
- Madame Maria Alexandra Dias Caldeira,

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour la Société TAGUS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055093/17.

(130067392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.
